

## Résiliation contrat

Par **Coco**, le **04/04/2017** à **12:14**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements sur la loi Hamon et plus précisément sur la résiliation du contrat eau.

J'ai lu en partie la loi et surtout trouvé des dispositions sur les contrats d'assurance. Mais je ne trouve pas d'éléments sur la résiliation du contrat eau.

J'aimerais savoir si il est possible de faire payer le consommateur quand il veut résilier le contrat eau ou s'il peut le faire sans rien payer. Pour les contrats d'assurance, il peut le faire sans frais donc logiquement ça devrait être pareil pour le contrat eau.

Merci d'avance

Par **Camille**, le **04/04/2017** à **14:47**

Bonjour,

Perso, jamais eu de souci pour résilier mes contrats eau, sans frais. Faut dire aussi que je ne déménageais pas tous les six mois.